

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page, 3 fr.  
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine ; un an  
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

## A la Lanterne !

Les journaux nous apprennent que M. le Procureur Général d'Alger a interjeté appel du jugement qui condamnait les frères Fortuné et Moïse Naïm de Sfax à trois mille francs d'amende pour spéculation illicite sur les savons.

De pareilles nouvelles, est-il besoin de le dire ? sont, pour nous, presque aussi réjouissantes qu'un bon communiqué, et c'est du fond de l'âme que nous formons le vœu que les frères Naïm, et tous ceux de leur acabit, se trouvent en présence de magistrats bien pénétrés des grands principes de notre Révolution dont une des traditions était de pendre à la lanterne tous les spéculateurs.

Procédés barbares ! me direz-vous, à quoi je répondrai que c'est de cette barbarie que sont nés le Progrès, la Civilisation et la Liberté qui illuminent le Monde et dont le berceau n'en a pas moins été place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.

Ce qui étonne, dans ces délits d'accaparements et de spéculation illicite, c'est de voir les scrupules qu'apportent les juges à appliquer la prison à ce ramassis d'individus sans nationalité qui, malgré leurs talents et leurs manœuvres criminelles, tiennent dans leurs ongles immondes le commerce de la Régence.

Ce qui paraît plus étonnant encore, c'est qu'après l'ultimatum à la Serbie, la déclaration de guerre, les « chiffons de papier », l'invasion de la Belgique, le torpillage du Lusitania, les bombardements de Paris, la loi ne punisse que d'une amende insignifiante des commerçants qui, en affamant le peuple, font tout simplement le jeu du roi de Prusse !

Quel effet moral pareilles condamnations peuvent-elles produire sur d'autres commerçants de ce genre tentés par l'appât du gain ?

Et peut-on vraiment appeler ces gens-là du nom de commerçants ? Non, parce qu'ils sont néfastes au commerce, ils y jettent des germes de paralysie dont la vie économique du pays se ressent tout entière.

C'est par leur faute et pour obvier à leurs combinaisons si, pour certains produits tels que les sucres et les laines, nous en sommes arrivés au monopole d'Etat qui est, au point de vue économique, la chose la plus funeste.

Il faut que, par la sévérité des jugements et par la rapidité à les frapper, nous montrions à ces rapaces ce que nos héroïques soldats ont déjà montré aux vautours de la Germanie : que tant au front qu'à l'arrière nous ne sommes pas la proie facile que les uns et les autres s'étaient imaginés.

Depuis quatre ans que cette guerre dure, depuis quatre ans que s'accomplissent tous les jours les plus beaux et plus désintéressés sacrifices, depuis quatre ans que coule le sang le plus vermeil que le monde ait jamais eu, depuis que des nations sont entrées dans la Mêlée avec le seul but de défendre le Droit opprimé, il est honteux de constater qu'il existe encore d'ignobles profiteurs

qui, sans patrie, sans patronymes, indifférents à nos angoisses, aveugles aux malheurs qui les entourent sans les toucher, ne songent qu'à s'enrichir au détriment des familles de ceux qui combattent et qui meurent !

Quand même les spéculations et les accaparements commis par ces mercantis sans gloire et sans patrie n'auraient dû délit que le nom, cela devrait suffire pour que la loi leur soit appliquée dans toute sa rigueur. C'est la guerre ! Et nous avons, d'un côté, ceux qui tombent sous les balles ennemies, et pour lesquels nous n'aurons jamais assez de larmes, et de l'autre, ceux qui tombent sous le coup de la loi. Le Destin aura été injuste envers les premiers, soyons sans mansuétude pour les autres et frappons sans pitié !

ANDRÉ COSTA.

### BULLETIN

#### LES BÉNÉFICES de la BANQUE de l'ALGÉRIE et le Renouveau de son Privilège

En acceptant les yeux fermés les vues du ministre des Finances pour le renouvellement du privilège d'émission de la Banque de l'Algérie pour une nouvelle période de vingt cinq années, nous doutons que M. Paul Ribeyre ait pris la peine de compiler les bénéfices de cet établissement depuis une quinzaine d'années ?

Si l'avait fait, il aurait vu qu'avant la guerre ils atteignaient et même dépassaient le quart du capital social ; il aurait vu que depuis la guerre cet établissement, grâce à son privilège, fait encore distribuer cinquante neuf francs 44 centimes net pour les actions nominatives et cinquante cinq francs pour les actions au porteur ; comme ces actions sont de cinq cents francs l'une, on voit déjà que le bénéfice est imposant. Dans ces conditions, doit-on renouveler le privilège pour une période aussi longue de vingt cinq années sans prendre des dispositions qui permettent tous les cinq ans, par exemple, de pouvoir arrêter le privilège pour réviser les charges nouvelles qui pourraient être imposées, le cas échéant, si les bénéfices enflaient outre mesure.

Que ces dispositions ne soient pas appliquées à la Banque de France, on peut le comprendre à la rigueur, mais la Banque de l'Algérie ne jouit pas dans le monde du moindre crédit, pas même en France, pas même à ses propres guichets de Paris où, pour échanger ses propres billets, il faut payer un change de 3 à 5 francs en temps de paix et de dix francs en ce moment. Une charge d'un journal de Paris représente un Algérien venant échanger des billets de la Banque de l'Algérie à la propre caisse de cet établissement à Paris ; pendant qu'il parle avec le préposé aux changes, un apache introduit sa main dans le palto et lui soutire quelques billets de banque, c'est-à-dire le change réclamé.

On ne pouvait mieux faire saisir

que la Banque de l'Algérie ne mérite pas le renouvellement d'un privilège dont elle se sert de la façon que ses clients savent puisqu'elle les a si écorchés qu'ils ont ameuté contre elle toute l'Algérie et la Tunisie, à commencer par tous les corps élus qui ont dû faire chorus pour l'empêcher de continuer des agissements qu'on a un peu trop vite oubliés surtout en Algérie.

Nous ne cessons de dire et de répéter qu'il ne faut pas renouveler le privilège pour une longue période, jusqu'à ce que le sort des armes ait été décidé, afin de voir exactement les charges qui pourraient être demandées du fait du privilège d'émission.

LE SEMAINIER.

## NOS ECHOS

### Pour France

M. le Résident Général et M. Dubourdiou, directeur général des finances, sont partis la semaine dernière pour Paris.

Nous ne savons pas au juste ce qu'ils sont allés y faire, mais il est bien probable qu'ils ne s'y sont pas rendus pour le plaisir d'assister à une séance de bombardement par gothas ou canon à longue portée.

### Dans la Légion d'Honneur

Nous adressons nos plus sincères et cordiales félicitations à notre ami M. Léon Seyron, délégué financier et conseiller général de Souk-Ahras, premier adjoint au maire, qui vient de recevoir la croix de la Légion d'Honneur.

Notre ami est mobilisé depuis le 2 août 1914, il est aujourd'hui attaché d'intendance de 1<sup>re</sup> classe, chargé du service de l'Algérie, des colonies et des régions envahies au ministère du ravitaillement.

Nos félicitations les plus vives et les plus amicales vont aussi à notre excellent confrère et ami Pierre Omessa, officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe, délégué à la Conférence Consultative, qui reçoit lui aussi la croix de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux de féliciter M. le colonel Dangelzer qui vient de recevoir la croix de commandeur. On sait de quelle façon remarquable le colonel dirige l'administration militaire beylicale qui a rendu tant de services à la défense nationale.

Nos félicitations vont également à M. Rivellet, capitaine de territoriale, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, qui est fait chevalier de la Légion d'Honneur.

### Ajam oiseau ou Ajam souris !

Il semble, d'après la lettre circulaire de l'Exportateur Français reproduite ici dans notre dernier numéro, que la direction de ce journal réprouverait certain article de son correspondant tunisien. C'est affaire qui ne nous regarde point, cependant nombre de nos compatriotes n'ont pu s'empêcher de l'approuver des deux mains. Ce qu'ils n'ont pas approuvé c'est le vote au conseil général de la Sarthe par son rédacteur en chef M. Ajam, de la motion en faveur du traité Caillaux !

Que M. Vaucarne le veuille ou non, tout directeur qu'il soit, sa personnalité ne peut être mise en parallèle avec celle du député de la Sarthe. Et M. Ajam aura beau être rédacteur en chef de l'« Exportateur » il sera avant tout le député Ajam, ancien ministre, ami et défenseur de Caillaux.

### Réquisition des peaux

MM. les bouchers et négociants en peaux sont avisés que la réception des cuirs de bovins, peaux de chèvres et de moutons réquisitionnés aura lieu pendant le mois de juillet aux dates suivantes :

9 juillet, Constantine, Etablissements Sidi-Rached.

16 Juillet, Constantine, Abattoirs.

23 Juillet, Bône, aux Prés Salés, local Pancrazi.

24 Juillet, Constantine, Etablissement Sidi Rached.

30 Juillet, Philippeville, magasins Saint Frères, marin.

31 Juillet, Constantine, Abattoir.

Les cuirs de bovins devront être déposés dans les locaux assignés au moins 48

heures à l'avance pour en permettre l'égouttage.

Les cuirs salés secs étant réquisitionnés devront être présentés à réception comme les autres catégories.

MM. les bouchers et négociants en cuirs sont avisés que des réfections seront prononcées au cas où des marques à feu auraient été susceptibles de lui en faire perdre la valeur.

En conséquence ils sont invités à n'employer que des marques non susceptibles de détériorer la peau ou à ne les appliquer s'il est nécessaire qu'elles soient indélébiles, que sur les parties qui ne présentent pas à conséquence (queue, oreilles ou cornes) ».

Nous constatons avec plaisir qu'à Constantine, l'intendance ne charge aucun Scabah ou ses préposés du soin exclusif de recevoir les peaux de bovins, chèvres et moutons qui lui sont nécessaires. On est plus économe des deniers publics et on ne fait pas de pont d'or à des particuliers qui n'ont rien, pas même l'ombre d'un droit à de pareils cadeaux qui se chiffrent par des centaines de mille francs par an. Nous avons appelé l'attention de qui de droit sur ce fait regrettable entre tous, espérant le faire cesser.

### La dèche de Monte-Carlo

Monte-Carlo traverse une crise sérieuse. Ses caisses sont à sec. Et comment ne le seraient-elles pas quand on pouvait lire dans des journaux de 1913 des informations de ce genre :

« Nous savons que les fonds secrets dont usent et abusent nos Excellences sont bien peu de chose comparés aux sommes colossales que le Casino de Monte-Carlo distribue annuellement ou occasionnellement à la presse (française, « hélas ! ») et à nos politiciens.

« Nous n'aurions pourtant jamais osé soupçonner qu'un ministre... »

« Nous attendons impatiemment un démenti autorisé. »

Ce démenti n'est jamais venu et voilà pourquoi Monte-Carlo est dans la dèche la plus lamentable.

### Licence es lettres

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Germaine Zipfel vient de passer avec succès, à la Faculté de Lyon, la licence es lettres (histoire et géographie).

Nos sincères félicitations à la nouvelle licenciée, fille de M. Zipfel, notre sympathique concitoyen et ami.

Nous apprenons également avec plaisir le succès remporté par M. Aziz Djellouli, fils de S. E. le premier ministre de S. A. le Bey, qui a été reçu avec la mention très bien aux examens du second baccalauréat en Droit.

Nous l'en félicitons très sincèrement.

### Une belle citation

Charles Marguet, adjudant au 11<sup>e</sup> Génie : « Du 28 mai au 2 juin, a fait preuve, dans le commandement de sa section, de brillantes qualités d'endurance et de sang-froid. A su communiquer à ses sapeurs, sous la canonnade et les mitrailleuses ennemies, son courage et sa ténacité, infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi et ne se retirant chaque fois que par ordre. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, au front depuis octobre 1914 Deux citations antérieures à l'ordre du corps d'armée. »

L'adjudant Charles Marguet est le fils de M. Gaston Marguet, rédacteur en chef du « Sémaphore Algérien », que nous félicitons bien confraternellement.

### Les braves

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à notre vaillant et excellent confrère et ami le lieutenant André Duran rédacteur en chef de la « Dépêche Tunisienne » décoré de la croix de guerre.

On signale l'arrivée à Tunis des deux fils de notre ami M. Curtelin, vice-président délégué de la municipalité de Tunis.

A tous ces braves une cordiale bienvenue.

## UN CRIME AU CAP BON

III

Nous terminons aujourd'hui nos articles sur ce crime, ou plutôt sur l'étrange façon dont l'instruction a été menée, instruction qui ferait pousser des cris de protestation dans toute la presse franco-algérienne, si nos regards, notre pensée

n'étaient constamment tournés vers les champs de bataille où se jouent les destinées de notre pays et du monde entier. Que pèsent des entorses à la loi devant tant de crimes boches, devant tant de sang versé, de sang qui coule à flots chaque jour, chaque heure, chaque minute même ? Mais est-ce une raison pour laisser fouler aux pieds les bases essentielles de la justice ? Il n'y a plus de monde possible là où il n'y a plus de justice ; aussi nous attendons avec confiance les décisions supérieures qui seront prises, décisions qui consisteront à reprendre à pied d'œuvre l'instruction depuis le coup de fusil meurtrier de Mohamed Ben Hassine M'barek avec la complicité de son frère Tahar, de sa sœur Khedidja et de leur mère Mena bent Nouadi, qui consisteront à faire autopsier le cadavre du malheureux jeune homme pour confirmer ce que dit la *hodja* que la mort est due au coup de fusil et non à la chute en bas du mur, comme le prétendent les inculpés et leurs parents, et comme est venu nous le dire l'oncle des inculpés.

Et maintenant, laissons agir la justice, laissons-la face à face avec le fait brutal. Nous espérons qu'elle ne se laissera guider par aucune considération pas même de confrérie et qu'elle prononcera un verdict d'autant plus sévère que les inculpés sont plus haut placés et riches à souhait.

UN RENSEIGNÉ.

FEUILLET DE FRANCE -

### Pour une Ligue franco-serbe

Il y a deux ans, à l'appel du gouvernement de la République, toute la France célébrait avec enthousiasme, en l'honneur de l'héroïque Serbie, l'anniversaire de Kossovo et, dans la plus humble chaumière de notre patrie, le petit drapeau tricolore serbe allait s'épingler, pour y rester toujours, à la place d'honneur de chaque foyer.

C'est qu'en France nous avons le culte du souvenir et chacun de nous veut garder pieusement ces reliques de la grande guerre ; aussi suis-je certain qu'entre tous, les souvenirs serbes apparaîtront de mieux en mieux comme les plus précieux et les plus purs, puisqu'ils évoqueront l'héroïsme et la souffrance de la nation alliée la plus éprouvée par la barbarie moderne et, partant, la plus digne de notre admiration et de notre aide.

Certes, l'amitié de la Serbie et de la France remonte à bien des siècles quand, au moyen-âge, puissance maritime prospère, la Serbie accueillait déjà avec ardeur toutes les manifestations intellectuelles et artistiques de la France grandissante. Jamais, au cours des ans, cette sympathie ne devait se démentir un seul instant et, alors même qu'elle était écrasée sous le joug ottoman ou menacée par la griffe autrichienne, la patrie des Karageorges ne cessait d'admirer l'essor de la France et de compter sur sa bienveillance. Pourtant, faut-il l'avouer, eh bien !

en France nous ne connaissons réellement la Serbie que depuis ces dernières années et nous ne l'aimons vraiment bien que depuis l'exode momentané du peuple serbe venu nous demander asile. Alors nous avons été immédiatement conquis par sa grandeur d'âme, par son malheur, par son abnégation ; nous avons compris la communauté et l'unité de notre idéal et de nos rêves et, aussitôt, des liens cordiaux et inviolables se sont établis qui ne se dénoueront point.

Ces relations spontanées et désintéressées qui ont pris naissance dans des conditions aussi tragiques, gages les meilleurs d'une mutuelle confiance, n'apparaissent-elles pas dès lors comme les bases intangibles sur lesquelles puissent s'établir pour l'avenir une intime coopération politique et économique ?

Aussi, — à l'heure intense où nous

découvrons dans les plis de la bannière l'aube de la victoire qui est aussi pour nos valeureux et chevaleresques alliés de Serbie, reposés et reconfortés, le signal de repartir, pleins de confiance cette fois, à la conquête de leur patrie mutilée mais indomptée, — à ce moment, dis-je, « les vrais amis de la Serbie voudraient voir se créer et s'organiser dans tous les coins de la France une vaste ligue populaire franco-serbe, ouverte à tous, qui, au jour de la victoire, serait toute prête pour donner son obole aux déshérités pour envoyer à chaque chouchou les secours et produits d'urgence, seconder les premières initiatives, guider et faciliter les transactions hésitantes, en un mot pour travailler de son mieux à la renaissance serbe. »

Cet appel je l'adressais voilà deux ans, dans la *Nova Serbija* à tous ceux qui avaient accueilli et soulagé la détresse serbe. Cet appel je le renouvelle aujourd'hui, grâce à la *Petite Tunisie*, sur cette hospitalière terre tunisienne, avec l'espoir qu'en l'honneur du prochain « Vidov-dan » nous saluerons la naissance d'une grande et populaire ligue franco-serbe, unissant les deux peuples frères d'armes dans un commun avenir de paix, de confiance et de gloire.

LUCIEN DANZEL,  
membre correspondant  
de la *Nation Serbe en France*

## LA RÉQUISITION des Huiles d'Olives

Nous trouvons dans l'*Avenir du Centre* de Soussse un article qui mérite d'être reproduit avec toutes les réserves de droit, quant au chiffre de trois francs le kilo fixé par la Résidence Générale ! hum ! nous avons mille raisons pour en douter.

Si le gouvernement donne suite au projet de réquisition comme nous l'avons demandé depuis longtemps hélas ! en vain, nous espérons qu'il taxera les huiles ainsi qu'il suit :

- 1° 200 fr. les huiles de 1<sup>re</sup> pression
- 2° 175 fr. — 2° —
- 3° 150 fr. — 3° —
- 4° 100 fr. les huiles masris.

Ainsi, producteurs, usiniers, consommateurs et gouvernement, tout le monde y trouvera son compte, et le gouvernement deviendra le grand fournisseur de la France à qui il pourra céder une quarantaine de millions de kilos, si la récolte s'élève bien à 70.000.000. comme on le prétend, mais avant de laisser sortir nos huiles, il faudra bien s'en assurer.

Le bénéfice de l'opération tombera dans les caisses publiques au lieu d'aller empirer celles d'une bande d'individus déjà gavés et repus et qui escomptent encore des bénéfices

formidables, colossaux, même aux prix indiqués ci-dessus.

Ce bénéfice opéré par le gouvernement pourra être employé dans l'intérêt général de la Tunisie et, s'il est nécessaire, à améliorer encore le sort des petits fonctionnaires et à venir en aide à de nombreuses familles atteintes par la guerre, des veuves ou orphelins, des mutilés et blessés de guerre, etc. etc.

Une réunion importante des oléiculteurs, propriétaires d'oliviers, usiniers, négociants d'huile d'olive a eu lieu le 22 juin dernier, à Tunis, dit notre confrère soussien, dans le but de faire une démarche auprès de l'Administration, qui devrait prévenir les intéressés et ne pas les surprendre par des décrets pris aux moments de la récolte, souvent désastreux pour ceux qui ont le courage et l'initiative de s'intéresser encore à la fabrication des huiles d'olives. (N. D. L. R. Pauvres bougres de spéculateurs !)

On a annoncé l'intention ferme qu'avait la Résidence de réquisitionner la totalité des huiles de la prochaine récolte au prix de trois cents francs les cent kilos ! !

Un négociant a fait ressortir le devoir que nous avons tous de nous plier aux exigences de l'Administration en cette période anormale, mais il a demandé que les mesures qu'il doit régir la prochaine récolte des olives soient connues d'avance par les intéressés, afin de ne pas les exposer, comme l'année passée, à des surprises malheureuses, qui ne peuvent que profiter aux spéculateurs et aux pêcheurs en eau trouble.

En effet, les mesures de restriction et de réglementation des cours prises au départ, à la dernière minute, sont maladroites et nuisibles à tout le monde. Elles ont pour effet de provoquer des résultats contraires à ceux recherchés. Elles inspirent peu de confiance. En un mot la législation des décrets et des contre-décrets dénote l'incertitude en matière administrative et il serait temps qu'on y mit un terme.

En somme, l'agriculteur propriétaire d'olivettes veut savoir s'il lui convient d'activer les travaux pour permettre à la récolte de donner son plein et s'il doit accepter les avances de fonds proposés par les usiniers ou les acheteurs sur récolte. Le fabricant voudrait connaître les conditions de la réquisition, s'il doit se préparer au travail, acheter d'avance ses olives, faire les frais du matériel, traiter la vente de ses grignons, préparer le logement de ses fabrications. Le négociant voudrait savoir s'il doit faire des avances aux petits moulins de campagne presque exclusivement tenus par des indigènes : s'il peut encourager ceux-ci à produire et si une base normale de prix va lui permettre de récupérer ses avances de fonds, les soins qu'il va donner à la formation des lots achetés au détail, importés des villages, réunis chez les producteurs indigènes.

Si donc le Gouvernement tunisien veut réquisitionner les huiles qu'il se prononce à temps, qu'il le dise d'une façon sincère et qu'il ne prenne pas des mesures incompatibles avec les difficultés du moment, en rapportant d'un jour à l'autre les décisions qui doivent être mûries par des personnes expérimentées et compétentes.

Et encore faut-il que les conseils donnés par les personnalités s'occupant de l'oléiculture ne soient pas des conseils intéressés.

Nous trouvons qu'il est très juste, en effet, que le commerce des huiles d'olive ne soit pas à la merci des erreurs du passé. La réquisition doit être décrétée d'avance et porter sur des bases claires et définies.

Si la réquisition n'est pas possible d'une façon complète, que la réquisition partielle soit également avisée et surtout que le Gouvernement prenne ses mesures pour retirer à temps les huiles réquisitionnées et ne pas les laisser emmagasinées chez les détenteurs qui, cette année, manqueront de logements.

La Tunisie, on le sait, n'a pas de réceptifs suffisants pour contenir la totalité des huiles fabriquées en période de récolte. Même en temps normal, malgré la facilité des transports, de fortes quantités d'huile ont toujours stationné à quai pour attendre l'embarquement.

La réquisition des huiles va donc immobiliser dans des réceptifs de ville des quantités d'huile dépassant les besoins du pays et engorgeant à tel point les magasins que, nous pouvons l'annoncer sans crainte, *il y aura des mécomptes.*

Nous retenons donc que la réquisition totale des huiles n'est pas possible et ne peut pas s'effectuer d'une façon normale sans de graves préjudices pour les particuliers.

L'Etat ne peut pas supplanter l'initiative privée qui, elle, se débrouille et à la grande vertu de sortir de toutes les difficultés du moment.

Il n'y a donc qu'une solution pratique, à notre avis, et c'est : 1° la réquisition partielle assurant les besoins du pays ; 2° la liberté de sortie des huiles uniquement à destination de la Métropole, avec la faculté de réquisition à un prix de 300 francs, par exemple, à tout moment sur le territoire de la Régence ou à un prix équivalent majoré des frais réels à l'arrivée à Nice ou Marseille, à la charge de l'exportateur.

Nous croyons préconiser là une sage mesure, qui répond à la situation et acte du moment et qui va au devant du but recherché par les besoins de la Défense Nationale.

Nous n'avons pas la prétention de connaître mieux que la Direction des Finances la véritable solution du problème, mais nous croyons faire œuvre saine en lui indiquant les points faibles d'une situation qu'elle ne doit pas ignorer et nos idées sur le véritable remède qui la débarrassera de toutes les complications suscitées par l'horrible méthode de dépôts du quart des lampantes, dépôts de cautions, réquisitions par tranches, décrets majorant ou restreignant des prix en période de campagne ; n'insistons pas sur les intérêts énormes payés aux Banques par l'Etat, puisque ce sont les banques qui emmagasinent pour le compte du Gouvernement.

Il y aurait beaucoup à relever dans cet article, d'abord *bis repetita placet* le chiffre tendancieux de trois francs le kilo, ce qui nous obligerait, à nous habitants d'un pays oléicole par excellence, de payer notre huile

un prix inconnu jusqu'à ce jour, malgré la plus forte récolte que la Tunisie ait jamais eue. Ce prix est tellement invraisemblable que personne n'a pu l'admettre.

Nous relevons avec plaisir la déclaration patriotique du commerçant qu'il faut se plier aux exigences de l'Administration, tout en demandant de ne pas attendre le dernier quart d'heure pour faire connaître ses intentions qui ne profitent qu'aux spéculateurs.

On ne saurait mieux dire et nous espérons encore que ce vœu si sage sera écouté.

Pour le reste, à part quelques conseils judicieux, il est de l'intérêt bien compris de la Tunisie, des finances gouvernementales et des producteurs d'huile, que la réquisition ait lieu sur les chiffres indiqués en tête de cet article.

## Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que les premières listes de location des propriétés rurales, habous public et privé, seront placardées dans les principaux ceutres à Tunis et à l'intérieur à la date du 16 Juillet 1918.

Quant aux listes des terrains de moins d'une méchia elles sont placardées au siège de l'Administration des habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise.

Les enchères de location ont lieu tous les lundi et jeudi de chaque semaine suivant des listes indicatives des parcelles demandées affichées à l'Administration des habous, vingt-quatre heures à l'avance.

## MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1<sup>er</sup> ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE, Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1<sup>er</sup> clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Femme de mobilisé demande à garder enfant chez elle. Bonnes références, S'adresser : A. L., maison Bonnet, à Bab-Saadoun, Tunis.

## Maisons boches ou embochées

—0—

Parfums d'Orsay

Lampes Osram, Sirius.

Lumière Lux.

Typograph machine à composer.

Lait condensé, marque Condensed Milk.

Adler, machines à écrire.

Le Kaol, pour nettoyer les métaux.

Le Ruberoïd, pour toitures.

Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compoteurs électriques Aron.

Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Hildesheim.

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrés, comme entreprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestration ?

Miele, bijouterie-argenterie.

Filtres Berkefeld (Cie Française des).

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

## Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

A vendre : Collection presque complète de *Femina* à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sa-crifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Imprimerie spéciale de la *Petite Tunisie Socialiste*

## Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

## RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serré spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus

## VACUUM MOBIL OIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## SOCIÉTÉ GÉNÉRE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

## F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON À DOMICILE

## BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

## Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## Espigadoras-lienses - Râteaux - Faneuses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Melson R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT ET G. HOPMANN, associés) — Tunis

## VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

5, Rue d'Italie, TUNIS

## PHARMACIE BLOC

14, avenue de France, et rue Al-Djazra.

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. —

Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

## RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Atissage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira